



MUNICIPALITE
DE VALBROYE

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROCÉDÉ(S) DE RÉCLAME

En vertu de la Loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame
et son règlement d'application du 31 janvier 1990

PROCÉDÉ PERMANENT PROCÉDÉ TEMPORAIRE

REQUÉRANT (bénéficiaire)

Nom :
Prénom :
Raison sociale :
Adresse :
NPA & Localité :
Tél. prof.:
Tél. priv.:

PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT OU DU FONDS

Nom :
Prénom :
Raison sociale :
Adresse :
NPA & Localité :
Tél. prof.:
Tél. priv.:

TYPE DE PROCÉDÉ DE RÉCLAME (cocher ce qui convient)

Procédé pour compte propre Procédé pour compte de tiers Procédé pour garage et station-service
Panneau de chantier ou de vente Drapeaux & banderoles Autres
Surface du procédé de réclame : Nombre de procédé(s) : Surface totale :

Pour panneau de chantier : coût de la construction : ou surface de la parcelle :

Date d'installation : Date probable d'enlèvement :

Groupement

Isolé Procédés collectifs Groupement (art. 11 du règlement) Plan d'ensemble (art. 11 du règl.)

Situation

Sur le bâtiment sur le fonds sur le fonds de tiers (cocher ce qui convient)

Orientation de la façade est ouest sud nord

Hauteur (point bas du procédé) : Longueur de la façade : Hauteur de la façade :

Pose dans le gabarit Pose hors gabarit

Pose en potence

Hauteur au-dessus de la chaussée :

Hauteur du procédé :

Saillant du mur (max.1,5 m.) :

Signatures

Le requérant : Le propriétaire :

Date et lieu :

Veillez joindre à votre demande :

1. Un dessin coté, exécuté à une échelle suffisante à l'intelligence du projet. Les couleurs ainsi que le texte figureront également sur le dessin ou le croquis.
2. Un plan ou une photo présentant tout ou partie de l'immeuble ou de l'ouvrage sur lequel le procédé de réclame figure en surcharge.
3. Dans le cas où la présente demande concerne plusieurs procédés, une liste détaillée de ceux-ci, avec les emplacements correspondants et surfaces exactes.